





A TRAVERS LA VILLE

Le maire a reçu une lettre de M. Wm Winwright, du Grand Tronc, demandant que la compagnie soit autorisée à continuer sa ligne jusqu'à la rue Aiguade.

Un nommé Zéphirin Thibault, demeurant au No 51 avenue Mont-Royal, est disparu de chez lui depuis le onze courant. La famille recevait de ses nouvelles avec plaisir.

Le maire a reçu une autre lettre venant de M. James Manix, de Sandusky, Ohio, demandant des informations sur une dame Lizzie Bulcroft, qui a demeuré autrefois au No 743 rue Sherbrooke.

Les citoyens de Sainte-Cunégonde favorables à l'annexion de cette municipalité à Montréal offriront, le 21 avril, à l'hôtel Richer, un banquet à M. F. X. Bessette, président du comité d'annexion.

Le comte de la Forest, le vicomte de Castellane et M. de la Borderie se sont embarqués jeudi, le 2 avril, à bord du "Parisien", qui partait d'Angleterre à destination de l'Amérique. Ces messieurs proposent de visiter le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Le sergent Lafontaine, du carré Chabouillet, vient de faire une bonne arrestation. Il s'agit de huit individus qui soupçonnent d'être les auteurs de plusieurs vols chez les fabricants des environs. Les accusés subirent leur procès de main devant la cour de police. Ils ont été écroués en attendant.

La navigation a été ouverte hier par deux canotiers qui sillonnent les eaux de la rivière St. Charles avec une chaloupe. Pour des marins d'eau douce, c'est un acte héroïque, attendu que les énormes glaçons qui descendent le fleuve pouvaient à chaque instant faire chavirer la frêle embarcation.

Personnel

Les honorables Robitoux et Langellier et M. de Vallée de Québec, sont arrivés de leur voyage aux États-Unis.

M. C. H. Woods, Winnipeg; Paul O. Dumais, Hull; J. F. McKay, Saint-Pierre et W. M. Sheppard, New Carleton, sont au Richelieu.

Thos Madigo, New-York; F. R. Dubé et M. Alice Dubé, Fraserville; C. Robillard, Sainte-Anne; Ed. Day, A. A. Desjardins, A. Chénier, M. P. P. Berthier, sont à l'hôtel Riendeau.

Sont inscrits à l'hôtel Jacques-Cartier: M. M. Meek, Berthier; Dr. Caron et M. Caron, Saint-Rémi; A. J. Gravelle, Louisierville; Chs de Bellofeuille, Saint-Eustache et H. de Lottinville, Trois-Rivières.

M. P. Woods, Calgary; George Hall, Esbriège, Ang. Lespion et J. Carrier, Québec; M. J. A. Thompson et J. Carrier, Québec; Chs T. Verrier, du Progrès de Valleyfield, et A. Paquin, Saint-Eustache; John Allard, Plantagenet; E. X. Lacombe, Louisierville; et F. G. Panneton, Trois-Rivières.

MM. P. Woods, Calgary; George Hall, Esbriège, Ang. Lespion et J. Carrier, Québec; M. J. A. Thompson et J. Carrier, Québec; M. J. A. Thompson et J. Carrier, Québec; M. J. A. Thompson et J. Carrier, Québec.

Sont inscrits à l'hôtel Jacques-Cartier: M. M. Meek, Berthier; Dr. Caron et M. Caron, Saint-Rémi; A. J. Gravelle, Louisierville; Chs de Bellofeuille, Saint-Eustache et H. de Lottinville, Trois-Rivières.

Le Baume Nasal a guéri des cas de catarrhe quand les médecins n'avaient pu rien faire. C'est le plus grand remède du siècle pour le catarrhe. Si vous souffrez de cette maladie, essayez le Baume Nasal.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

Notre importation comprend des chapeaux anglais, français et américains, que nous avons reçus des meilleurs ateliers de la capitale. Nous avons décidé de vendre nos chapeaux au prix du gros. N'oubliez pas l'adresse du grand magasin populaire L. Boileau 154 rue Notre-Dame en face du Palais de Justice.

CONSEIL-DE-VILLE

Mémoire de l'eau

Les crédits civiques

La séance mensuelle du conseil de ville a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire McShane.

A l'ouverture de la séance, le maire lit une lettre de M. Heibronner, au sujet de la taxe de l'eau. Dans cette lettre, M. Heibronner publie le chiffre des dépenses et des revenus du département de l'eau depuis plusieurs années, et donne un aperçu du montant pour cent de chaque année par les propriétés, aires et les locataires dans les différentes parties de la ville.

Il ajoute que le rapport du comité spécial de la taxe de l'eau ne doit pas être correct au sujet du coût de l'aiguade, puisque le contrôleur de la cité dans son rapport établit que le montant est beaucoup moindre. Il doit y avoir erreur quelque part. M. Heibronner ajoute que:

Le comité dit également que les surplus provenant des recettes de la taxe de l'eau sur les dépenses ont été comme suit: 1884, \$1,748; 1885, \$57,649; 1887, \$65,898; 1888, \$34,383; 1889, \$131,417. Or, M. B. D. McConnell, aide-surintendant de l'aiguade, dans un état très détaillé et très précis, publié dans son rapport pour 1888, aux pages 6, 7, 8, et 9, déclare, pour l'année 1888, le surplus des recettes sur les dépenses d'entretien, de réparations, de frais de crédit sur les travaux, à être de \$144,535 pour cette année 1888. On voit par ce chiffre de différence de \$86,286, une seule année, entre les chiffres du comité et ceux du surintendant de l'aiguade.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail est surtout intéressé à connaître la vérité; et la justification de ces chiffres de surintendant justifierait sa pétition.

Le comité spécial de la taxe de l'eau dit encore: "Les intérêts et les dépenses d'administration en 1889 se sont élevés à \$69,972 et les revenus à \$837,419... le surplus pour l'année a été de \$131,417."

En se référant aux comptes civiques de 1889, on trouve que les dépenses du département de l'eau ont été de \$1,312,345, ce qui laisse un surplus de \$144,535, ce qui est une somme de \$121,440.

Si ces chiffres sont exacts, il s'en suit que la dette consolidée de la ville de Montréal se divise comme suit au 31 décembre 1889: Dette Intérêts Soit \$ 14,106,021 641,283 454

Il est évident que la bonne foi du comité a été surprise par le fonctionnement de la taxe de l'eau qui lui a été soumise.

C'est en chargeant la dette de l'aiguade d'un intérêt élevé qui ne s'est pas justifié par les comptes civiques, et d'intérêt que la ville n'a jamais payés, qu'on est arrivé à réduire, comme en 1888, un surplus de \$144,535 à \$57,648, et à transformer un surplus considérable en un déficit de \$307,847.

En 1889, suivant le système suivi par le Conseil Central des Métiers et du Travail, le bilan de la taxe de l'eau aurait été comme suit: Revenu..... \$637,419

Différence..... \$106,365

Il est évident que si les chiffres du Conseil Central des Métiers et du Travail sont inexacts, c'est parce qu'il a suivi la même méthode de calcul que M. B. D. McConnell, surintendant de l'aiguade de Montréal.

M. Heibronner proteste contre le passage suivant du rapport qui le vise personnellement: "Ce n'est pas sans intérêt de faire remarquer que lorsque nous avons demandé au comité de nous faire connaître ses idées sur le moyen de faire disparaître les prétendues imperfections dont il a se plaindre."

J'ai en effet répondu, en ma qualité de président du Conseil Central des Métiers et du Travail, de donner, au nom de ce Conseil, le moyen de remédier aux imperfections du système parce que je n'avais pas le droit de le faire. Mais j'ai par contre remis au comité le détail de la taxe de l'eau à la demande de son président à sa première séance une note contenant non seulement mes vues sur les remèdes à apporter au système, mais encore les moyens de combler le déficit résultant de la suppression du bénéfice réalisé sur la taxe de l'eau.

L'insinuation au comité est donc mal fondée.

À la demande de l'échevin Thompson, le comité a été délégué à un comité spécial de la taxe de l'eau. Le comité des finances recommande l'adoption du rapport du comité des chemins demandant la permission d'explorer le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue de l'Église.

Après quelques explications de l'échevin Préfontaine le rapport est adopté.

Le comité des finances et le comité des chemins présentent un rapport recommandant la construction de trottoirs en asphalte sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Lagacière jusqu'à la rue Saint-Cunégonde. Adopté à l'unanimité.

A cette phase des débats l'ex-maire Grenier fit son entrée dans la salle du conseil et la plupart des citoyens se levèrent pour aller lui rendre la main. Le maire McShane se leva et pria à haute voix M. Grenier de venir prendre place près de lui. M. Grenier refusa, prétendant qu'il était obligé de sortir immédiatement.

C'est drôle tout de même, la destinée. Avoir siégé si longtemps au conseil et être obligé de s'asseoir au milieu des curieux, en dehors de l'enceinte réservée aux représentants de Montréal.

L'échevin Clendinning demande au président du comité des chemins s'il est vrai que beaucoup d'hommes employés à nettoyer des rues ont été congédiés, et si oui, pourquoi.

LA CAUSE DE MASSIE

Elle se complique

Le nommé Massie dont nous avons déjà annoncé l'arrestation sur l'accusation d'avoir volé une montre à M. Malo, a comparu hier devant Son Honneur le juge Dugas.

A cette inculpation se joint celle de l'effraction de poubelles et de la cause de Massie.

À l'honorable James McShane, maire de la cité de Montréal, Monsieur le maire,

Je vois par le rapport des procès-verbaux de la dernière assemblée du conseil de santé, que l'on se prépare pour donner un nouveau contrat pour le service des vidanges de la cité, attendu que le contrat de M. Mann, expire l'été prochain.

Cela veut dire que M. Mann aura le nouveau contrat, en vertu d'un nouveau contrat est donné. Cela est inévitable.

Veuille me permettre de vous faire quelques observations à ce sujet, en attendant que le comité de santé et le conseil de ville voudront bien considérer ces observations que je leur soumetts respectueusement, avant de donner le contrat pour ce service et surtout avant de le donner à M. Mann.

Il est constant que le service a été fait aussi mal que possible par le contracteur actuel. Les registres de la cour du recorder sont là pour l'attester. M. Mann a été condamné à l'amende chaque fois qu'il a été poursuivi, pour avoir violé les clauses de son contrat.

Il s'est moqué de ses condamnations, comme il s'est moqué du comité de santé et de son médecin, du conseil de ville et de son maire, de l'opinion publique et des jugements de la cour du recorder.

Au moment où j'écris, il vide près de la rue de l'Église, des charges de vidanges, qu'il va chercher dans la partie ouest de la ville et cela quand il est payé grassement pour les brûler.

pendant tout l'hiver il en agit ainsi, sans qu'aucune protestation, plaintes répétées d'un grand nombre de citoyens qui possèdent des propriétés dans le voisinage des endroits où M. Mann fait déposer les déchets, ont été faites, et les démarches qu'il a faites pour arrêter cet abus. Ces démarches, ces plaintes et ces protestations ont été tout à fait inutiles.

Il est évident que si M. Mann a encore un contrat, il agira de la même manière et continuera de se moquer du public.

Si un contrat est donné, c'est lui qui l'aura.

La chose ne sera faite comme elle doit l'être, lorsque la ville le fera elle-même.

On ne voit pas pourquoi le comité des chemins ne serait pas chargé de ce service, comme il l'est du nettoyage des rues.

En 1889, suivant le système suivi par le Conseil Central des Métiers et du Travail, le bilan de la taxe de l'eau aurait été comme suit: Revenu..... \$637,419

Différence..... \$106,365

Il est évident que si les chiffres du Conseil Central des Métiers et du Travail sont inexacts, c'est parce qu'il a suivi la même méthode de calcul que M. B. D. McConnell, surintendant de l'aiguade de Montréal.

Après quelques explications de l'échevin Préfontaine le rapport est adopté.

Le comité des finances et le comité des chemins présentent un rapport recommandant la construction de trottoirs en asphalte sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Lagacière jusqu'à la rue Saint-Cunégonde. Adopté à l'unanimité.

A cette phase des débats l'ex-maire Grenier fit son entrée dans la salle du conseil et la plupart des citoyens se levèrent pour aller lui rendre la main. Le maire McShane se leva et pria à haute voix M. Grenier de venir prendre place près de lui. M. Grenier refusa, prétendant qu'il était obligé de sortir immédiatement.

C'est drôle tout de même, la destinée. Avoir siégé si longtemps au conseil et être obligé de s'asseoir au milieu des curieux, en dehors de l'enceinte réservée aux représentants de Montréal.

L'échevin Clendinning demande au président du comité des chemins s'il est vrai que beaucoup d'hommes employés à nettoyer des rues ont été congédiés, et si oui, pourquoi.

LA CAUSE DE MASSIE

Elle se complique

Le nommé Massie dont nous avons déjà annoncé l'arrestation sur l'accusation d'avoir volé une montre à M. Malo, a comparu hier devant Son Honneur le juge Dugas.

A cette inculpation se joint celle de l'effraction de poubelles et de la cause de Massie.

À l'honorable James McShane, maire de la cité de Montréal, Monsieur le maire,

Je vois par le rapport des procès-verbaux de la dernière assemblée du conseil de santé, que l'on se prépare pour donner un nouveau contrat pour le service des vidanges de la cité, attendu que le contrat de M. Mann, expire l'été prochain.

Cela veut dire que M. Mann aura le nouveau contrat, en vertu d'un nouveau contrat est donné. Cela est inévitable.

Veuille me permettre de vous faire quelques observations à ce sujet, en attendant que le comité de santé et le conseil de ville voudront bien considérer ces observations que je leur soumetts respectueusement, avant de donner le contrat pour ce service et surtout avant de le donner à M. Mann.

Il est constant que le service a été fait aussi mal que possible par le contracteur actuel. Les registres de la cour du recorder sont là pour l'attester. M. Mann a été condamné à l'amende chaque fois qu'il a été poursuivi, pour avoir violé les clauses de son contrat.

Il s'est moqué de ses condamnations, comme il s'est moqué du comité de santé et de son médecin, du conseil de ville et de son maire, de l'opinion publique et des jugements de la cour du recorder.

Au moment où j'écris, il vide près de la rue de l'Église, des charges de vidanges, qu'il va chercher dans la partie ouest de la ville et cela quand il est payé grassement pour les brûler.

pendant tout l'hiver il en agit ainsi, sans qu'aucune protestation, plaintes répétées d'un grand nombre de citoyens qui possèdent des propriétés dans le voisinage des endroits où M. Mann fait déposer les déchets, ont été faites, et les démarches qu'il a faites pour arrêter cet abus. Ces démarches, ces plaintes et ces protestations ont été tout à fait inutiles.

Il est évident que si M. Mann a encore un contrat, il agira de la même manière et continuera de se moquer du public.

Si un contrat est donné, c'est lui qui l'aura.

La chose ne sera faite comme elle doit l'être, lorsque la ville le fera elle-même.

On ne voit pas pourquoi le comité des chemins ne serait pas chargé de ce service, comme il l'est du nettoyage des rues.

En 1889, suivant le système suivi par le Conseil Central des Métiers et du Travail, le bilan de la taxe de l'eau aurait été comme suit: Revenu..... \$637,419

Différence..... \$106,365

Il est évident que si les chiffres du Conseil Central des Métiers et du Travail sont inexacts, c'est parce qu'il a suivi la même méthode de calcul que M. B. D. McConnell, surintendant de l'aiguade de Montréal.

Après quelques explications de l'échevin Préfontaine le rapport est adopté.

Le comité des finances et le comité des chemins présentent un rapport recommandant la construction de trottoirs en asphalte sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Lagacière jusqu'à la rue Saint-Cunégonde. Adopté à l'unanimité.

A cette phase des débats l'ex-maire Grenier fit son entrée dans la salle du conseil et la plupart des citoyens se levèrent pour aller lui rendre la main. Le maire McShane se leva et pria à haute voix M. Grenier de venir prendre place près de lui. M. Grenier refusa, prétendant qu'il était obligé de sortir immédiatement.

C'est drôle tout de même, la destinée. Avoir siégé si longtemps au conseil et être obligé de s'asseoir au milieu des curieux, en dehors de l'enceinte réservée aux représentants de Montréal.

L'échevin Clendinning demande au président du comité des chemins s'il est vrai que beaucoup d'hommes employés à nettoyer des rues ont été congédiés, et si oui, pourquoi.

LA CAUSE DE MASSIE

Elle se complique

Le nommé Massie dont nous avons déjà annoncé l'arrestation sur l'accusation d'avoir volé une montre à M. Malo, a comparu hier devant Son Honneur le juge Dugas.

A cette inculpation se joint celle de l'effraction de poubelles et de la cause de Massie.

À l'honorable James McShane, maire de la cité de Montréal, Monsieur le maire,

Je vois par le rapport des procès-verbaux de la dernière assemblée du conseil de santé, que l'on se prépare pour donner un nouveau contrat pour le service des vidanges de la cité, attendu que le contrat de M. Mann, expire l'été prochain.

Cela veut dire que M. Mann aura le nouveau contrat, en vertu d'un nouveau contrat est donné. Cela est inévitable.

Veuille me permettre de vous faire quelques observations à ce sujet, en attendant que le comité de santé et le conseil de ville voudront bien considérer ces observations que je leur soumetts respectueusement, avant de donner le contrat pour ce service et surtout avant de le donner à M. Mann.

Il est constant que le service a été fait aussi mal que possible par le contracteur actuel. Les registres de la cour du recorder sont là pour l'attester. M. Mann a été condamné à l'amende chaque fois qu'il a été poursuivi, pour avoir violé les clauses de son contrat.

Il s'est moqué de ses condamnations, comme il s'est moqué du comité de santé et de son médecin, du conseil de ville et de son maire, de l'opinion publique et des jugements de la cour du recorder.

Au moment où j'écris, il vide près de la rue de l'Église, des charges de vidanges, qu'il va chercher dans la partie ouest de la ville et cela quand il est payé grassement pour les brûler.

pendant tout l'hiver il en agit ainsi, sans qu'aucune protestation, plaintes répétées d'un grand nombre de citoyens qui possèdent des propriétés dans le voisinage des endroits où M. Mann fait déposer les déchets, ont été faites, et les démarches qu'il a faites pour arrêter cet abus. Ces démarches, ces plaintes et ces protestations ont été tout à fait inutiles.

Il est évident que si M. Mann a encore un contrat, il agira de la même manière et continuera de se moquer du public.

Si un contrat est donné, c'est lui qui l'aura.

La chose ne sera faite comme elle doit l'être, lorsque la ville le fera elle-même.

On ne voit pas pourquoi le comité des chemins ne serait pas chargé de ce service, comme il l'est du nettoyage des rues.

En 1889, suivant le système suivi par le Conseil Central des Métiers et du Travail, le bilan de la taxe de l'eau aurait été comme suit: Revenu..... \$637,419

Différence..... \$106,365

Il est évident que si les chiffres du Conseil Central des Métiers et du Travail sont inexacts, c'est parce qu'il a suivi la même méthode de calcul que M. B. D. McConnell, surintendant de l'aiguade de Montréal.

Après quelques explications de l'échevin Préfontaine le rapport est adopté.

Le comité des finances et le comité des chemins présentent un rapport recommandant la construction de trottoirs en asphalte sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Lagacière jusqu'à la rue Saint-Cunégonde. Adopté à l'unanimité.

A cette phase des débats l'ex-maire Grenier fit son entrée dans la salle du conseil et la plupart des citoyens se levèrent pour aller lui rendre la main. Le maire McShane se leva et pria à haute voix M. Grenier de venir prendre place près de lui. M. Grenier refusa, prétendant qu'il était obligé de sortir immédiatement.

C'est drôle tout de même, la destinée. Avoir siégé si longtemps au conseil et être obligé de s'asseoir au milieu des curieux, en dehors de l'enceinte réservée aux représentants de Montréal.

L'échevin Clendinning demande au président du comité des chemins s'il est vrai que beaucoup d'hommes employés à nettoyer des rues ont été congédiés, et si oui, pourquoi.

LA CAUSE DE MASSIE

Elle se complique

Le nommé Massie dont nous avons déjà annoncé l'arrestation sur l'accusation d'avoir volé une montre à M. Malo, a comparu hier devant Son Honneur le juge Dugas.

A cette inculpation se joint celle de l'effraction de poubelles et de la cause de Massie.

À l'honorable James McShane, maire de la cité de Montréal, Monsieur le maire,

Je vois par le rapport des procès-verbaux de la dernière assemblée du conseil de santé, que l'on se prépare pour donner un nouveau contrat pour le service des vidanges de la cité, attendu que le contrat de M. Mann, expire l'été prochain.

Cela veut dire que M. Mann aura le nouveau contrat, en vertu d'un nouveau contrat est donné. Cela est inévitable.

Veuille me permettre de vous faire quelques observations à ce sujet, en attendant que le comité de santé et le conseil de ville voudront bien considérer ces observations que je leur soumetts respectueusement, avant de donner le contrat pour ce service et surtout avant de le donner à M. Mann.

Il est constant que le service a été fait aussi mal que possible par le contracteur actuel. Les registres de la cour du recorder sont là pour l'attester. M. Mann a été condamné à l'amende chaque fois qu'il a été poursuivi, pour avoir violé les clauses de son contrat.

Il s'est moqué de ses condamnations, comme il s'est moqué du comité de santé et de son médecin, du conseil de ville et de son maire, de l'opinion publique et des jugements de la cour du recorder.

Au moment où j'écris, il vide près de la rue de l'Église, des charges de vidanges, qu'il va chercher dans la partie ouest de la ville et cela quand il est payé grassement pour les brûler.

pendant tout l'hiver il en agit ainsi, sans qu'aucune protestation, plaintes répétées d'un grand nombre de citoyens qui possèdent des propriétés dans le voisinage des endroits où M. Mann fait déposer les déchets, ont été faites, et les démarches qu'il a faites pour arrêter cet abus. Ces démarches, ces plaintes et ces protestations ont été tout à fait inutiles.

Il est évident que si M. Mann a encore un contrat, il agira de la même manière et continuera de se moquer du public.

Si un contrat est donné, c'est lui qui l'aura.

La chose ne sera faite comme elle doit l'être, lorsque la ville le fera elle-même.

On ne voit pas pourquoi le comité des chemins ne serait pas chargé de ce service, comme il l'est du nettoyage des rues.

En 1889, suivant le système suivi par le Conseil Central des Métiers et du Travail, le bilan de la taxe de l'eau aurait été comme suit: Revenu..... \$637,419

Différence..... \$106,365

Il est évident que si les chiffres du Conseil Central des Métiers et du Travail sont inexacts, c'est parce qu'il a suivi la même méthode de calcul que M. B. D. McConnell, surintendant de l'aiguade de Montréal.

Après quelques explications de l'échevin Préfontaine le rapport est adopté.

Le comité des finances et le comité des chemins présentent un rapport recommandant la construction de trottoirs en asphalte sur le côté ouest de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Lagacière jusqu'à la rue Saint-Cunégonde. Adopté à l'unanimité.

A cette phase des débats l'ex-maire Grenier fit son entrée dans la salle du conseil et la plupart des citoyens se levèrent pour aller lui rendre la main. Le maire McShane se leva et pria à haute voix M. Grenier de venir prendre place près de lui. M. Grenier refusa, prétendant qu'il était obligé de sortir immédiatement.

C'est drôle tout de même, la destinée. Avoir siégé si longtemps au conseil et être obligé de s'asseoir au milieu des curieux, en dehors de l'enceinte réservée aux représentants de Montréal.

L'échevin Clendinning demande au président du comité des chemins s'il est vrai que beaucoup d'hommes employés à nettoyer des rues ont été congédiés, et si oui, pourquoi.

LA CAUSE DE MASSIE

Elle se complique

Le nommé Massie dont nous avons déjà annoncé l'arrestation sur l'accusation d'avoir volé une montre à M. Malo, a comparu hier devant Son Honneur le juge Dugas.

A cette inculpation se joint celle de l'effraction de poubelles et de la cause de Massie.

AU PUBLIC VOYAGEUR

Par l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels de la province. Le fait qu'on y reçoit à la Minerve dans chacun de ces hôtels n'est pas une recommandation, mais une indication de la confiance en général.

- Buckingham, Grand View Hotel. Clarence Creek, Ont., Hôtel Latrol. Cerran, Ont., Hôtel Labelle. Hull, Hôtel Impérial. Iversville, Hôtel Mercier. Le Perrot Nord, Hôtel de Perrot. Joliette, Hôtel Royal. Lachine, Hôtel Barthelemy. L'Assomption, Hôtel Archaubault. Laurentides (St-Jean), Hôtel Canada. Lac-des-Étoiles, Hôtel Argenteuil. Lachute, Hôtel Paquet. Longue-Pointe, Hôtel Pepin. Lepparis, Hôtel Laprairie. Hôtel Montclair. De Maison Robert. Louiseville, Hôtel Fréchet. La Baie, Hôtel Vignau. La Patrie, P. Q., Hôtel Godreau. Hôtel Bourassa, Saint-Jacques le Mineur.

- Montreal—Hôtel Windsor, Place Dominion, rue Dorchester. do St-Lawrence Hall, 133 rue Saint-Jacques. do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent. do Hôtel Jacques-Cartier, 21 Place Jacques-Cartier. do Hôtel Laurin, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, quartier St-Jean-Baptiste. do Hôtel Bourdon, 91 Saint-André. A. Lanctôt, coin Ste-Catherine et San guin. Rivière Hotel, 335 Cathédrale, P. Rivard prop. Union House, 2307 Notre-Dame. Restaurant T. Surprenant, coin des rues Dorchester et Saint-Urbain. Osborne House, 34 rue Osborne. do Hôtel B. A. Courtemanche, 61, Place d'Armes. do Hôtel Lalonde, 59 Place Charlebois. do Grand Pacific Hotel, 30 Barack. do Restaurant A. Rodrigue, coin des rues Saint-Jacques et Saint-Paul. do Club St-James, 831 rue Dorchester. New-York Fifth Avenue Hotel, de French Hotel. Nicolet, Hôtel du Canada. Ottawa, Hôtel Alexandria. do Hôtel Hudson. do Russell Hotel. Papineauville, Hôtel Côté. Piedmont, Qué., Hôtel Piedmont. Plaisance, Hôtel Charlebois. do Hôtel Gravel. Philadelphie, Pa., Continental Hotel. Pointe Claire, Hôtel du Canada. do Hôtel Windsor. do Hôtel Duchesneau. Québec, Hôtel Saint-Louis. Rigaud, Hôtel du Canada. do Hôtel Riéard. Roberval, Lac Saint-Jean, Q., Hôtel Lebeval. Sainte-Geneviève, Hôtel Guillaud. Sainte-Adèle, Hôtel Godmer. St-Antoine, Richelieu, Hôtel Girard. Saint-Clet, Hôtel du Canada. Saint-Chrysostome, Hôtel Union. Saint-Dominique Station, Hôtel Saint-Dominique. Saint-Eustache, Hôtel du Canada. Saint-Faustin, Hôtel Duchesneau. Ste-Geneviève, Hôtel Jacques Cartier. Saint-Gabriel de Brandon, Hôtel Cornellier. St-Geroge-Est, Beauce, Hôtel Poulin. Saint-Hyacinthe, Hôtel Yamaska. do Hôtel du Canada. do Hôtel de la Minerve, Hôtel Deren-lea. Saint-Jean, Hôtel Windsor. Saint-Jovite, Hôtel Plouffe. Sainte-Julienne, Hôtel Prevost. Saint-Laurent, Hôtel Oveier. Saint-Martin (Laval) Hôtel Lapensee. Sainte-Rose, Hôtel Magnan. Saint-Rédempteur, Hôtel Saint-Hilaire. Saint-Rédempteur, Hôtel Saint-Rédempteur. Saint-Sauveur, Hôtel Beuchamp. Sainte-Scholastique, Hôtel Poirier. Sainte-Thérèse, Hôtel Blainville. Sainte-Thérèse, Hôtel Jérôme. Sainte-Tite, coin de Champlain, Hôtel Marchand. Saint-Zotique, Hôtel Fournier. Norel, Hôtel Fish. Sherbrooke, Rivière Hotel. Sherbrooke-Est, Hôtel Desrosiers. Sorel, Hôtel Saint-Martin. Thurso, Hôtel Chivrier. Tredeau, Ont., Hôtel Duchesneau. Trois-Pistoles, Hôtel Lavigne. Trois-Rivières, St-James Hotel. Trois-Rivières, Dominion Hotel. Valcourt, Hôtel Valcourt. Varanoc, Hôtel Beuchamp. Victoriaville, Hôtel Prévost de Galles. Victoriaville, Hôtel Samson. Valleyfield, Queen's Hotel. Valleyfield, Hôtel Matore. Valleyfield, Hôtel Vachon. Valleyfield, Hôtel Windsor. Waterloo, Hôtel Baillie. Wendover, Ont., Hôtel Rouleau.

LES MANÈVRES DE LA PENSÉE

L'art d'imprimer et l'art d'écrire—Gutenberg, Faust et Shoeffler—Franklin—Fleury Méplet, Duverny, Perreault, etc.—Les excursions de feu Cœcuphin Lépine—Deux épitaphes—L'esprit des autres.

Les lettres de l'alphabet et l'écriture vont de pair, et les deux sont aussi anciennes que l'homme. On faisait des livres dès les temps pré-historiques.

Aussi lorsqu'Érode attribue l'invention des lettres à Cadmus, s'est pour flatter l'esprit national des Grecs. Car de temps immémorial les Égyptiens, les Arabes, tous les Chamanes enfin, et sans doute les Sémites, connaissaient l'écriture; ils pouvaient même la fixer sur la pierre et sur la brique.

C'est ainsi que quelques Européens attribuent l'invention de la vapeur, comme principe moteur, à Denis Papin, tandis qu'il est constant, qu'écrivain cent cinquante ans auparavant, vers 1540, un bateau à vapeur navigua devant Barcelonne sur le Guadalquivir.

Notre imprimerie actuelle a pris naissance en Europe. Les Chinois nous avaient précédés dans cette découverte, il est vrai, mais Gutenberg et ses émules n'en avaient probablement rien, lorsqu'ils rendirent public l'art d'imprimer, en usage depuis lors.

L'imprimeur, le typographe et l'écrivain se complètent l'un par les autres. L'imprimeur fait souvent l'écrivain, car l'imprimeur fournit les fonds, tandis que l'écrivain fournit la matière. C'est ce qui se voit tous les jours.

Pour ne citer que quelques exemples, Duverny, Perreault, Côté, Berthiaume, Lovell, etc., ont pu faire la diffusion des lettres en Bas-Canada que les plus prodiges Mécènes.

Les littérateurs pour la plupart; sont comme la cigale; ils savent chanter, mais ils ne pensent guère à tisser; à la fourmi, elle fait toujours des économies, aussi est-elle restée le modèle de la véritable économie, de l'épargne de chaque jour.

Un mot sur les premiers imprimeurs ne sera pas de trop, croyons nous. Guttenberg Jean Gensfleisch de Sulzbourg, inventeur de l'imprimerie en Europe, naquit à Mayence en 1400, et mourut le 22 février 1468. Il appartenait à une famille noble.

FEUILLETON

Le Maître de Forges

La jeunesse de Claire, comprimée en un instant par les inquiétudes, les soucis et le chagrin, roulaient vigoureusement comme la sève, d'un arbre. Les deux sœurs ne se quittèrent pas. Suzanne avait recomposé, dès sa rentrée à Pont-Avesnes, de nouvelles lettres, et son fils est son digne successeur.

Notre ami Berthiaume a imprimé et imprime encore simultanément plusieurs journaux et revues. John Lovell nous a imprimé une foule de livres et de brochures. Son Directory est l'un des plus parfaits et des plus complets qui se soient jamais publiés.

Duverny, dont nous venons de dire un mot, a été chanté en vers, qu'on recitait avec plaisir. Il ne manquait ni d'émphases ni de sonorités.

Franklin avait fait pour lui-même l'épithète qu'on va lire: "J'ai regardé... L'œuvre de Benjamin Franklin... Comme la comédie d'un vieux livre..."

Ben Cœcuphin Lépine avait lui aussi fait son épitaphie, avant que d'aller de vie à trépas. C'était un jovial féru de ce C. Lépine; mais philosophe à ses heures, sans être misanthrope.

Le maître d'école—Comment la terre est-elle divisée?—Urie—Entre ceux qui l'ont et ceux qui n'ont pas.

Entêtement légitime.—Je viens d'apprendre, dit Facifique, que madame Barlow veut faire annuler le testament de son mari. Pourtant il lui lègue tout par ses dernières volontés.

Grâce à Méplet et à son collaborateur, dont le nom s'échappe, les Canadiens purent avoir des almanachs, des brochures, puis des livres dans leur langue.

Vers 1776, Méplet publiait une édition canadienne des "Cantiques de Marseille", et il disait naïvement dans la préface, que ceux qui liraient ou chantaient ces cantiques, étaient sûrs d'avance d'avoir une place dans le paradis.

FEUILLETON

Le Maître de Forges

Et elles allèrent dans le parc, courant comme deux folles, et riant comme s'il ne se fût rien passé. Ce fut un des derniers jours relativement heureux de Claire. Le lendemain, le duc et la duchesse de Bligny arrivèrent.

L'annonce de leur présence mécontenta la jeune femme. Elle espérait ne plus jamais les revoir. Elle remarqua que Philippe Lobsovski avait été chargé de l'annonce de son mariage.

Le duc et la duchesse de Bligny se présentèrent à Claire. Elle resta un instant silencieuse. L'intervention nouvelle du duc et de la duchesse dans sa vie lui parut devoir être le signal des plus grands changements.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

FEUILLETON

Le Maître de Forges

Et elles allèrent dans le parc, courant comme deux folles, et riant comme s'il ne se fût rien passé. Ce fut un des derniers jours relativement heureux de Claire.

L'annonce de leur présence mécontenta la jeune femme. Elle espérait ne plus jamais les revoir. Elle remarqua que Philippe Lobsovski avait été chargé de l'annonce de son mariage.

Le duc et la duchesse de Bligny se présentèrent à Claire. Elle resta un instant silencieuse. L'intervention nouvelle du duc et de la duchesse dans sa vie lui parut devoir être le signal des plus grands changements.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

Le duc n'était pas venu de son plein gré à Pont-Avesnes. Il ne pouvait supporter la campagne. Parisien dans l'âme, les plaines des Champs-Élysées lui semblaient une verdure très agréable.

PACIFIQUE CANADIEN AUTOUR DU MONDE EXCURSIONS AUTOUR DU GLOBE L'EMPEREUSE DU CHINA

L'EMULSION DE FOIE DE MORUE SCOTT Guérit la PHTISIE

Burdock BLOOD BITTERS WILL CURE OR RELIEVE BILIOUSNESS, DIZZINESS, INDIGESTION, FLUTTERING OF THE HEART, ACIDITY OF THE STOMACH, DRYNESS OF THE SKIN, HEADACHE, ETC.

CARTER'S LITTLE PILLS FOR THE LIVER AND BILIOUSNESS

CARTER MEDICINE CO. NEW-YORK, E.-U.

PLUS DE MALADES DE LA POITRINE

FREEMAN'S WORM POWDERS DESTROY AND REMOVE WORMS OF ALL KINDS IN CHILDREN OR ADULTS

Compagnie Générale Transatlantique LIGNE FRANÇAISE NEW-YORK LE HAVRE

CHÉMIN DE FER VERMOREL CENTRAL

1891—ARRANGEMENTS D'HIVER—1891

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891—ARRANGEMENTS D'HIVER—1891

The Liverpool, London & Globe COMPAGNIE D'ASSURANCE

PLUS DE MALADES DE LA POITRINE

LES CONNAISSANCES DIRECTES